

budget ordinaire. L'OIT tient de nombreuses réunions dans l'année pour avancer ses travaux, notamment la Conférence internationale du travail dont les assises se déroulent habituellement à Genève, tous les ans, en juin. Les délibérations de la conférence de juin 1964 portaient principalement sur les méthodes à appliquer pour moderniser et simplifier les programmes et structures de l'Organisation.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.—L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) a pris naissance en 1945, à sa première conférence tenue à Québec. Elle a pour objet de relever les niveaux d'alimentation et de vie de ses membres, et d'améliorer les techniques de la production et de la distribution des produits alimentaires, agricoles, forestiers et de la pêche. A cette fin, le Secrétariat de l'OAA réunit, analyse et diffuse des renseignements d'ordre économique et technique. Il appuie aussi toute action d'ordre national et international dans ce domaine. Le Conseil se réunit deux fois par année en vue de donner des directives et des conseils au Secrétariat sur la politique à suivre; la Conférence, qui constitue le conseil d'administration de l'Organisation, se réunit tous les deux ans. L'Organisation a son siège à Rome.

Le Canada participe activement aux travaux de l'OAA. Il est membre du Conseil, de la Commission des produits (CCP), de la Sous-commission consultative pour l'écoulement des excédents, du Groupement céréalière de l'OAA, de la Commission nord-américaine de l'exploitation forestière et d'autres organes de l'OAA. Un certain nombre de Canadiens font partie du personnel au siège de Rome et plusieurs Canadiens ont accompli des missions techniques pour l'OAA. Le Canada fait partie de cette organisation en vertu d'une loi que le Parlement canadien adoptait en 1945. Un groupement de fonctionnaires canadiens (c'est-à-dire le Comité interministériel du Canada pour l'OAA) a été formé pour maintenir la liaison entre le Secrétariat de l'OAA et le gouvernement canadien.

L'OAA est chargée, avec l'ONU, du Programme mondial de l'alimentation, projet expérimental de trois ans mis en œuvre au début de 1963. Ce Programme pourvoit à l'aide alimentaire sur un plan multilatéral pour fins de secours d'urgence et d'expansion économique, y compris l'alimentation des enfants. Le Canada, avec une contribution d'environ 7 millions de dollars à ce projet de trois ans, vient au troisième rang des pays qui financent le plus le Programme mondial de l'alimentation.

Organisation mondiale de la santé.—L'Organisation (OMS), créée en 1948, est l'une des plus grandes institutions spécialisées des Nations Unies. Elle compte 120 membres. Fonctionnant par l'intermédiaire de l'Assemblée mondiale de la santé (organisation composée d'un conseil exécutif, d'un secrétariat et de six commissions régionales), l'OMS agit en qualité d'autorité directrice et coordonnatrice en matière de santé internationale. En outre, elle assure des services consultatifs et techniques aux pays qui veulent développer et améliorer leurs services de santé. La 17^e session de l'Assemblée mondiale de la santé a eu lieu à Genève en mars 1964. (Voir aussi l'article «Santé internationale» à la sous-section 7, section 1, Partie I du chapitre «Santé et bien-être publics et sécurité sociale» du présent volume.)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.—L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée en 1946 en vue de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par le moyen de l'éducation, de la science et de la culture, la collaboration entre les nations afin d'assurer le respect mutuel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

A la fin de 1964, l'Organisation comptait 117 États membres. Elle comprend trois organes principaux: la Conférence générale, qui établit les lignes de conduite, le Conseil exécutif et le Secrétariat. Les représentants des États membres composent la Conférence générale qui se réunit tous les deux ans afin d'examiner les demandes d'admission, d'élire le Conseil exécutif, de tracer le programme et d'adopter le budget des deux années